Attestation d'études collégiales (AEC)
TECHNIQUES D'INTERVENTION EN MILIEU CORRECTIONNEL (JCA.0V)

Processus de sélection

Contingentement : 32

Condition d'admission : Satisfaire aux conditions générales d'admission au collégial pour les candidats de l'AEC.

Sélection : Les candidats présentant un dossier scolaire jugé suffisant seront convoqués aux tests d'évaluation et de classement qui auront lieu **le 16 mars 2024**. Les candidats qui obtiendront le meilleur classement recevront une offre d'admission et des directives pour s'inscrire[1]. Des candidats seront placés en liste d'attente en tenant compte de leur classement[2].

Classement : Le rang du candidat dans le classement est déterminé selon son **dossier scolaire (20 %), entrevue (50%)** et test d'aptitude (30%).

Date et coût des tests : Les tests auront lieu **le 16 mars 2024**. La présence est obligatoire (aucun changement de date n'est possible). Les frais pour les tests d'évaluation et de classement sont de 75 $ (argent comptant), payables sur place la journée même des tests.

[1] Le candidat **ne doit pas avoir été reconnu coupable d'un acte criminel** pour être admis au programme**. Il devra en faire la preuve pour pouvoir commencer la session.**

[2] La liste d'attente sera valide jusqu'à la rentrée scolaire de l'automne.